

**❖ HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR TRANSACTIONS DE :****Titres de sociétés, immeubles à usage tertiaire, commercial et professionnel, terrain**

- De 0 à 500.000 € : 8% hors tva du prix de vente avec un minimal forfaitaire de 15.000 € HT
- De 500.001 à 1.000.000 € : 7% hors tva du prix de cession
- De 1.000.000 à 2.000.000 € : 6 % hors tva du prix de cession
- Au-delà de 2.000.000 : 5 % hors tva du prix de vente

**Fonds de commerce, cession de droit au bail**

- 30 % hors tva de la valeur locative annuelle HT (loyer annuel Hors taxes Hors Charges + 1/10ème du prix de cession) avec un minimal forfaitaire de 15.000 € HT

**❖ HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR PRISE A BAIL COMMERCIAL, BAIL DEROGATOIRE OU PRECAIRE****Bien en centre-ville**

- 30 % hors tva de la valeur locative annuelle (loyer annuel + 1/10ème du droit d'entrée) avec un minimal forfaitaire de 15.000 € hors tva

**Bien en centre commercial**

- 30 % hors tva de la valeur locative annuelle chargée\* (loyer annuel + 1/10ème du droit d'entrée) charge preneur
- Rémunération complémentaire charge bailleur ne pouvant excéder 15 % HT de la valeur locative annuelle HT

**❖ HONORAIRES DE REDACTION, RENOUVELLEMENT ET AVENANT AU BAIL**

Sur immeubles à usage tertiaire, commercial, et professionnel

- 1 mois de loyer hors tva et hors charges

*Honoraires de transaction et de négociation à la charge de l'acquéreur ou du preneur sauf stipulations contraires prévues au mandat et déterminées en fonction du prix du bien figurant dans le mandat de vente (honoraires HT précisés dans chaque annonce conformément à l'arrêté du 10/01/2017.*

*A titre indicatif, les honoraires sont augmentés de la TVA au taux en vigueur au jour de l'acte définitif constatant la transaction entre les parties*